La CGT a dénoncé le nouveau changement de pied du gouvernement s'agissant de la gestion de l'épidémie. Alors que le télétravail (à sa demande) augmentait ces dernières semaines, il est à craindre que cette dynamique se brise et qu'on reparte à la baisse. Ce, alors que le virus circule de plus en plus. Ces annonces n'ont pas de justification sanitaire, ce sont des décisions politiciennes dans la perspective de la campagne présidentielle.

Davantage de collègues en présentiel dans la situation sanitaire actuelle oblige encore plus le ministère à fournir des masques (à minima chirurgicaux) aux collègues et à accepter la banalisation de la journée de travail (possibilité de diminuer les horaires sans pénalités) afin d'éviter les transports bondés.

La CGT avec Solidaires, la Ligue des Droits de l'Homme et le Syndicat des Avocats, a saisi le Conseil constitutionnel contre le passe vaccinal.

En effet, le passage du passe sanitaire au passe vaccinal amplifie davantage encore la disproportion entre les objectifs prétendument poursuivis par le gouvernement et les atteintes aux droits et libertés des citoyennes et citoyens, notamment des travailleuses et travailleurs, tenu·e·s de se faire vacciner sous la menace d'une suspension de leur contrat de travail sans rémunération.

La CGT est pour la vaccination par la conviction et la mise à disposition au plus près ; malgré nos demandes, seules quelques actions de vaccination ont eu lieu au ministère (uniquement sur Paris).

fichiers: Télécharger compte_rendu_covid_24012022.pdf (715.53 Ko)

Public: COVID-19

FD Finances

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Leave this field blank